

(1)

(N° 247.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 JUIN 1887.

GRANDE NATURALISATION.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. GUYOT.

1

Demande du sieur Matthias GENTEN.

MESSIEURS,

Le sieur Genten, qui demande la grande naturalisation, est né à Berg, commune de Butgenbach (Prusse), le 18 mai 1820. Il est arrivé dans le royaume en 1864 et réside actuellement à Verviers, où il exerce la profession de négociant.

Sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche.

La régence d'Aix-la-Chapelle lui a délivré un acte d'expatriation, qui l'exempte de tout service militaire en Allemagne; il s'engage le cas échéant d'acquitter le droit d'enregistrement.

Votre commission est d'avis, Messieurs, qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande du pétitionnaire.

Le Président-Rapporteur,

A. GUYOT.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. GUYOT.

Demande du sieur Rodolphe SAULMANN.

MESSIEURS,

Le sieur Saulmann, qui demande la naturalisation ordinaire, est né à Uesdom (Allemagne), le 13 avril 1837. Arrivé dans le royaume le 3 février 1880, il est établi depuis cette époque à Bruxelles en qualité de docteur en médecine.

Les renseignements fournis sur le pétitionnaire, tant en Belgique que dans son pays natal, sont des plus favorables.

Il a satisfait en Allemagne à ses obligations de milice, et il promet d'acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

La commission est d'avis, Messieurs, qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande du sieur Saulmann.

Le Président-Rapporteur,

A. GUYOT.
